

UIT-R

Secteur des Radiocommunications de l'UIT

Recommandation UIT-R BT.2037
(07/2013)

**Spécifications générales des applications
axées sur la radiodiffusion pour les
systèmes intégrés de radiodiffusion
large bande et leur utilisation envisagée**

Série BT
Service de radiodiffusion télévisuelle



Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d'assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d'études.

Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT-R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

Séries des Recommandations UIT-R

(Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>)

Séries	Titre
BO	Diffusion par satellite
BR	Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision
BS	Service de radiodiffusion sonore
BT	Service de radiodiffusion télévisuelle
F	Service fixe
M	Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés
P	Propagation des ondes radioélectriques
RA	Radio astronomie
RS	Systèmes de télédétection
S	Service fixe par satellite
SA	Applications spatiales et météorologie
SF	Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe
SM	Gestion du spectre
SNG	Reportage d'actualités par satellite
TF	Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires
V	Vocabulaire et sujets associés

Note: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.

Publication électronique
Genève, 2014

© UIT 2014

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

RECOMMANDATION UIT-R BT.2037

**Spécifications générales des applications axées sur la radiodiffusion
pour les systèmes intégrés de radiodiffusion large bande¹
et leur utilisation envisagée²**

(2013)

Domaine d'application

La présente Recommandation définit les spécifications générales des applications axées sur la radiodiffusion pour les systèmes de télévision numérique intégrés de radiodiffusion large bande. Ces systèmes sont fondés à la fois sur des spécifications techniques et sur des processus opérationnels connexes qui, ensemble, définissent les modalités de la fourniture de services à l'utilisateur final, sur la base des mécanismes de radiodiffusion traditionnelle et de télécommunications large bande.

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que les applications intégrées de radiodiffusion large bande (IBB) axées sur la radiodiffusion suscitent l'intérêt des utilisateurs;
- b) que la possibilité pour les radiodiffuseurs d'offrir des applications et de nouveaux contenus étroitement liés à leurs programmes donne entière satisfaction aux utilisateurs finals;
- c) que les dispositifs disposant d'un accès à l'Internet sont de plus en plus répandus et offrent des applications multimédias,

reconnaissant

- a) qu'il est souhaitable de disposer de plates-formes communes pour la production et l'échange international de contenus et d'applications IBB;
- b) que des plates-formes uniformisées permettent de simplifier et de faciliter l'élaboration de contenus et d'applications IBB;
- c) que les mécanismes de fourniture uniformisés à l'échelle mondiale tirent parti des technologies de radiodiffusion et Internet;
- d) que le recours à des technologies différentes pour le même type de service peut constituer un obstacle important au succès des services intégrés de radiodiffusion large bande;
- e) que les systèmes IBB peuvent fonctionner avec les systèmes de radiodiffusion numérique de Terre, par câble, par satellite ainsi que par le biais de réseaux de télécommunication (TVIP, par exemple),

¹ Un système intégré de radiodiffusion large bande (IBB) est un système dans lequel la radiodiffusion est utilisée en parallèle avec les systèmes de télécommunication large bande et offre une expérience intégrée de radiodiffusion et d'interactivité grâce à l'association de contenus médias, de données et d'applications provenant de sources autorisées par le radiodiffuseur.

² La présente Recommandation doit être complétée par une autre Recommandation sur les spécifications techniques des systèmes IBB.

notant

que des initiatives sont actuellement en cours concernant les systèmes de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (DTTB) destinés à offrir des applications IBB et qu'un grand nombre de ces systèmes sont disponibles sur le marché,

recommande

de prendre en compte les spécifications générales des applications axées sur la radiodiffusion pour les systèmes IBB énoncées dans l'Annexe 1 lors de la spécification du modèle, de l'architecture et du comportement de systèmes IBB axés sur la radiodiffusion.

Annexe 1

1 Interopérabilité avec les systèmes de radiodiffusion numérique

Les systèmes IBB fonctionnent avec les systèmes de radiodiffusion numérique. L'interopérabilité avec les systèmes de radiodiffusion existants est requise afin de limiter autant que possible l'incidence de l'introduction de services IBB sur les systèmes de radiodiffusion existants et de faciliter le déploiement de ces services. Pour ce faire, il convient de tenir compte de ce qui suit.

Les systèmes IBB:

- i) devraient autant que possible être interopérables avec les systèmes de radiodiffusion existants;
- ii) ne devraient pas exclure la possibilité d'utiliser la radiodiffusion traditionnelle;
- iii) devraient comporter des mécanismes permettant d'offrir des services et des contenus exclusifs au niveau régional si nécessaire;
- iv) devraient pouvoir offrir un mode de réception de la radiodiffusion sur dispositifs mobiles et portables le cas échéant;
- v) devraient permettre aux radiodiffuseurs d'établir une relation directe avec chaque utilisateur final pour la totalité de l'offre de services.

2 Fonctionnalités et services offerts par les systèmes intégrés de radiodiffusion large bande

Les systèmes IBB ouvrent une nouvelle ère pour la fourniture de médias en permettant aux radiodiffuseurs de fournir un large éventail de nouveaux services. La principale différence entre les systèmes IBB et les services basés sur le web est la possibilité d'associer des applications IBB multifonctionnelles aux programmes ou aux services de radiodiffusion. Le risque est que les radiodiffuseurs perdent leur relation directe avec les utilisateurs finals et deviennent dépendants d'intermédiaires contrôlant les parties essentielles des plates-formes IBB, et qu'il soit de plus en plus difficile pour les utilisateurs finals d'accéder aux contenus d'origine des radiodiffuseurs.

Pour tirer le plus grand profit des systèmes IBB et limiter autant que possible les risques, il convient de tenir compte de ce qui suit.

Les systèmes IBB devraient:

- i) pouvoir offrir de nouveaux services aux utilisateurs en tirant parti à la fois des fonctionnalités de la radiodiffusion et de l'Internet;
- ii) pouvoir prendre en charge des services et des contenus linéaires ou non linéaires;
- iii) pouvoir présenter correctement les contenus de radiodiffusion d'urgence;
- iv) pouvoir intégrer des communications sur un deuxième écran et assurer leur synchronisation avec les services présentés sur l'écran d'affichage sonore et visuel principal;
- v) être conçus de manière telle que les personnes handicapées ne rencontrent aucun obstacle pour accéder aux contenus;
- vi) comporter des mécanismes permettant d'offrir des services et des contenus ciblés.

3 Préservation des intérêts des parties prenantes

Les systèmes IBB sont conçus pour offrir un large éventail de services, concernant lesquels les parties prenantes ont des intérêts divers. Les radiodiffuseurs souhaitent avant tout que les contenus qu'ils offrent soient affichés à l'écran sans altération et sans superpositions non autorisées. En d'autres termes, la teneur des contenus radiodiffusés ne devrait pas être perturbée par les activités liées aux applications IBB. En lien étroit avec l'objectif consistant à préserver l'intégrité des contenus et l'expérience de visionnage, il est nécessaire de protéger les radiodiffuseurs et autres titulaires de droits contre les activités illicites telles que le piratage de contenus.

Il est essentiel pour les utilisateurs finals de savoir exactement quel type de données sont collectées, par qui et à quelles fins, tandis que les radiodiffuseurs souhaitent également, et c'est légitime, pouvoir accéder aux données d'utilisation de leurs propres services susceptibles d'être collectées par des tiers. Cela étant, il convient de tenir compte de ce qui suit.

Les systèmes IBB devraient:

- i) garantir l'intégrité des contenus et des services de radiodiffusion, qui devraient être exempts de superpositions non autorisées;
- ii) identifier clairement la source des contenus ainsi que les services gratuits et payants;
- iii) garantir que les contenus et les services qu'ils offrent soient facilement accessibles aux utilisateurs, sous une forme non altérée;
- iv) protéger les droits d'auteur;
- v) permettre de savoir quel type de données sont collectées, par qui et à quelles fins, notamment les données de visionnage, d'utilisation ou de recherche et les informations de profil, la vie privée des utilisateurs devant être respectée;
- vi) éviter tout comportement imprévu découlant d'activités malveillantes (virus, logiciels malveillants, etc.).

4 Facilité de mise en œuvre

Les systèmes IBB sont constitués de nombreux composants matériels et logiciels. La facilité de mise en œuvre des systèmes IBB et leur extensibilité contribuent à leur déploiement. Pour limiter les difficultés de mise en œuvre des systèmes IBB, il convient de tenir compte de ce qui suit.

Les systèmes IBB devraient:

- i) être autant que possible compatibles dans le monde entier;
 - ii) utiliser autant que possible les normes et solutions gratuites et acceptées dans le monde entier qui existent actuellement;
 - iii) être conçus de manière à pouvoir fonctionner avec toute technologie de communication existante ou future.
-